



Agreste Champagne-Ardenne

recensement
agricole
2010

Les circuits courts

En Champagne-Ardenne, 1 119 exploitations commercialisent leurs produits via un circuit court (hors viticulture). Le recours aux circuits courts est plus présent dans les Ardennes, dans la Marne et l'Aube.

Les structures pratiquant le circuit court privilégient la vente à la ferme. Les produits d'origine animale sont les plus commercialisés devant les légumes.

Ces exploitations se caractérisent par un apport de travail global plus important. Le rendement économique est très variable selon les exploitations. Le chiffre d'affaires issu de la commercialisation atteint 10 % du total pour deux unités sur cinq.

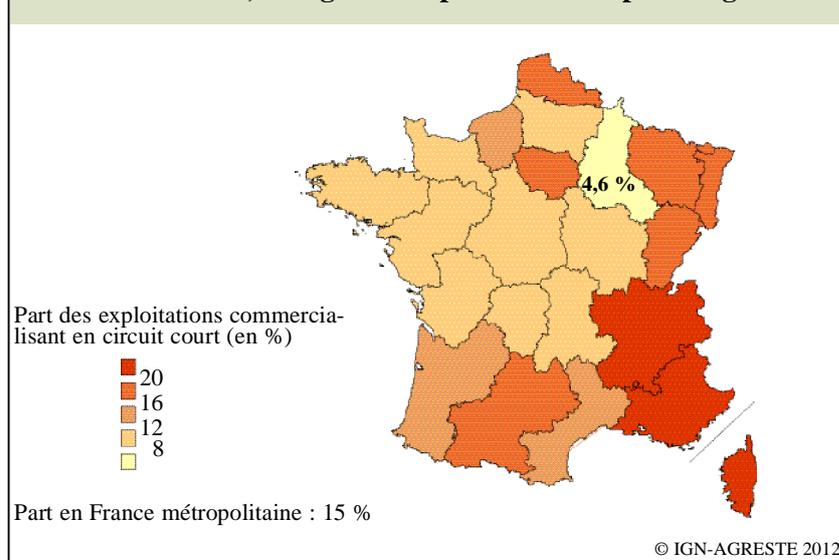
La vente à la ferme est le principal mode de commercialisation en circuit court

Hors viticulture, le circuit court est encore peu présent dans la région

Le circuit court est défini comme un « mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire ». L'agriculteur qui commercialise des produits transfor-

més en provenance ou non de son exploitation est responsable de leur qualité sanitaire. Il existe des règles sanitaires introduisant des distinctions entre produits primaires et transformés, produits végétaux et produits animaux et des spécificités pour l'approvisionnement direct du consommateur final ou du commerce de détail local en quantité limitée. Dans le cadre du recensement agricole 2010, les questions sur la com-

Hors viticulture, la région occupe la dernière place régionale



Source : Agreste, Recensement agricole 2010



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

DRAAF Champagne-Ardenne

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

mercialisation via des circuits courts se limitent aux produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine. En Champagne-Ardenne, 1 119 exploitations commercialisent en circuits courts (hors viticulture), soit 4,6 % de l'ensemble des exploitations. La région occupe la dernière place régionale. Cependant, sur le champ des exploitations non spécialisées en viticulture, 9 % des fermes sont concernées. Mais, la région ne gagne qu'une place au niveau national. Le nombre d'exploitations pratiquant la vente directe des produits agricoles a diminué d'un quart depuis 2000. Cette baisse est plus marquée au sein des petites exploitations, en lien avec la forte diminution de l'ensemble des petites exploitations en Champagne-Ardenne. En outre, les exigences sanitaires, nécessitant pour certains produits des investissements élevés, ont probablement joué un rôle dans cette évolution.

Ces exploitations commercialisant en circuit court se répartissent pour 30 % d'entre elles dans les Ardennes, 26 % dans la Marne, 25 % dans l'Aube et 19 % en Haute-Marne. Leur localisation au sein des départements est très variable d'une région agricole à une autre. Ainsi, dans les Ardennes, le nord du département n'est quasiment pas concerné. Cette situation se retrouve dans la Marne avec le Tardenois et la Brie ainsi que pour une grande partie de la région agricole du Barrois dans

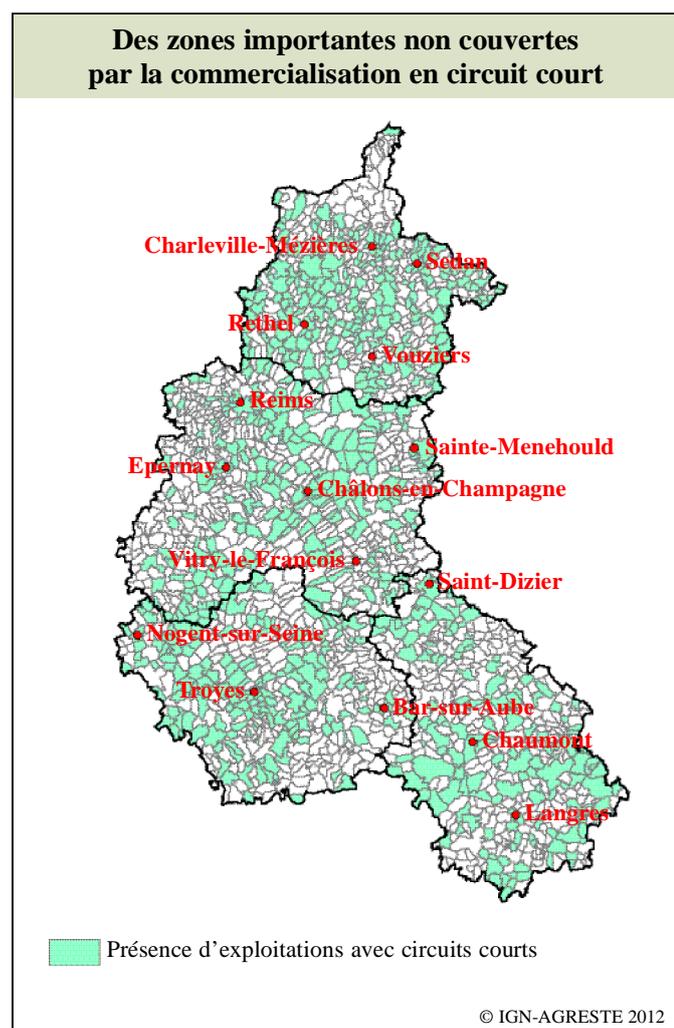
l'Aube et la Haute-Marne. La réussite de la commercialisation en circuit court dépend de plusieurs facteurs : proximité d'un centre urbain, d'un bassin de consommation, d'un axe routier, d'une zone touristique, du temps pour vendre... Or, dans la région, les exploitants ne trouvent pas forcément près de leur exploitation les débouchés pour leur production.

Essentiellement des produits d'origine animale

La commercialisation en circuit court se trouve majoritairement parmi les exploitations spécialisées en polyculture, poly-élevage (35 %) et cultures générales (17 %). Même si les exploitations spécialisées en élevage ne comptent que pour 21 % dans l'ensemble des exploitations, 39 % des exploitations avec circuit court commercialisent une production animale contre plus de la moitié au niveau national. Un peu moins de la moitié vendent des œufs, des volailles ou des produits laitiers, le reste se répartit entre diverses productions, par exemple, certaines orientées autour du porc. La part des exploitations vendant des légumes en circuits courts s'élève à 22 % dans la région et 20 % en France métropolitaine. Les produits d'origine animale sont plus présents dans les Ardennes et en Haute-Marne, les légumes dans l'Aube et dans la Marne. La proportion d'exploitations commercialisant du miel est nettement plus importante en Champagne-Ardenne, 20 % pour 9 % en moyenne nationale. La part des apiculteurs champenois vendant directement leur produit est très proche de la moyenne française, respectivement 58 % et 60 %. Il s'agit essentiellement d'exploitations spécialisées en polyculture, polyélevage. Les autres produits (hors vin) notamment pommes de terre, jus de fruits, confitures ou encore pains concernent 23 % des exploitations, essentiellement dans les Ardennes, la Marne et l'Aube.

Pour deux exploitations sur cinq, la part de la commercialisation en circuit court dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation est inférieure ou égale à 10 %. Pour 31 % d'entre elles, cette part atteint 75 % ou plus. Ces chiffres sont très variables selon l'orientation technico-économique (Otex) de l'exploitation. Ainsi, pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, cultures générales et bovins, plus de la moitié d'entre elles ne réalisent au maximum que 10 % de leur chiffre d'affaires par la commercialisation en circuit court. A l'inverse, les exploitations spécialisées en horticulture, maraîchage, fruits et autres cultures permanentes, légumes et champignons obtiennent environ 75 % et plus de leur chiffre d'affaires via la commercialisation en circuit court ; autour de 50 % pour celles orientées dans le secteur de la viande porcine et de la volaille.

Par ailleurs, 44 % des exploitations individuelles commercialisant en circuit court ont un chiffre d'affaires relatif à ce type de vente représentant plus de 75 % dans le chiffre d'affaires total ; seulement 10 % que ce soit pour les Gaec ou les EARL. Inversement, ce dernier type d'exploitation affichera plus souvent moins de 10 % du chiffre d'affaires consacré à la vente.



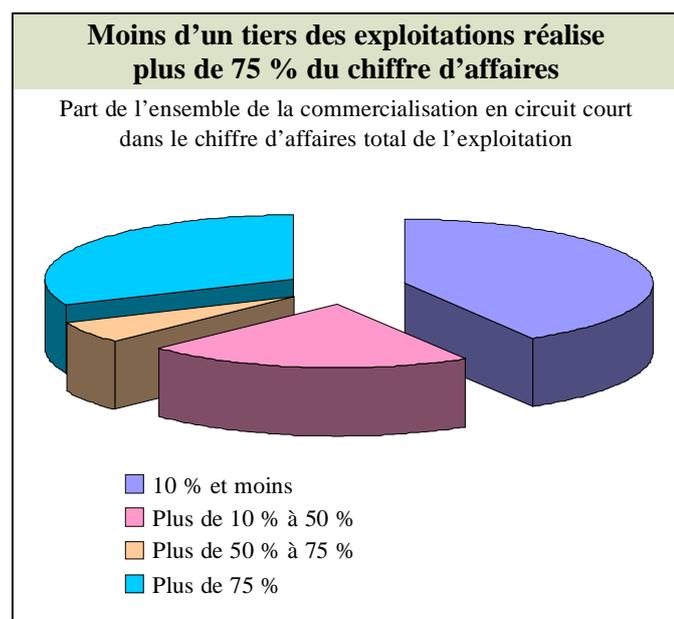
Source : Agreste, Recensement agricole 2010

La vente à la ferme, principal mode de commercialisation

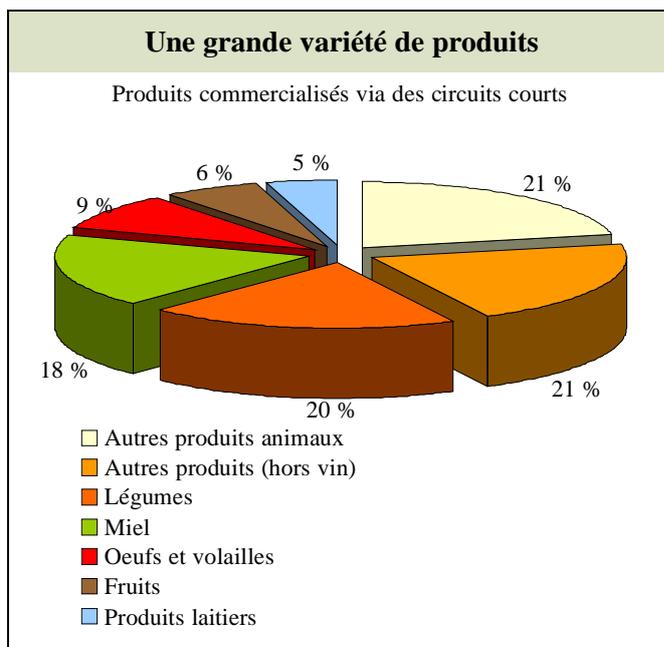
La commercialisation des produits de l'exploitation peut s'effectuer en nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation. En Champagne-Ardenne, le producteur réalise la commercialisation essentiellement en nom propre, soit en vente directe au consommateur, soit en vente via un autre circuit court.

En vente directe, tous produits confondus, le principal mode de commercialisation est la vente à la ferme (cueillette, marché à la ferme...) loin devant la vente sur les marchés. En troisième place, soit pour une exploitation sur dix, la vente par correspondance (internet ou autre) est le premier mode de commercialisation. D'ailleurs, trois exploitations sur cinq sont connectées à internet. La vente en paniers, type Amap, est très peu développée dans la région. En vente indirecte avec un seul intermédiaire, il s'agit essentiellement de ventes avec des commerçants détaillants et des grandes et moyennes surfaces. La commercialisation auprès de la restauration commerciale ou collective est infime.

Moins d'une exploitation sur dix déclare posséder une certification « Agriculture biologique ». Mais, c'est un tiers des exploitations ayant cette certification qui commercialise en circuit court. Par ailleurs, un tiers des exploitations commercialisant en circuit court pratique une activité de diversification, représentant 14 % de l'ensemble des exploitations ayant une activité de diversification. Les principales activités sont la transformation d'autres produits agricoles (cidre, jus de fruits, produits carnés, alcools hors vin...) et le travail à façon agricole nécessitant les moyens de production agricole de l'exploitation. L'hébergement et la restauration sont peu développés au sein des exploitations en circuit court.



Source : Agreste, Recensement agricole 2010



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Un apport de travail plus important dans les unités en circuit court

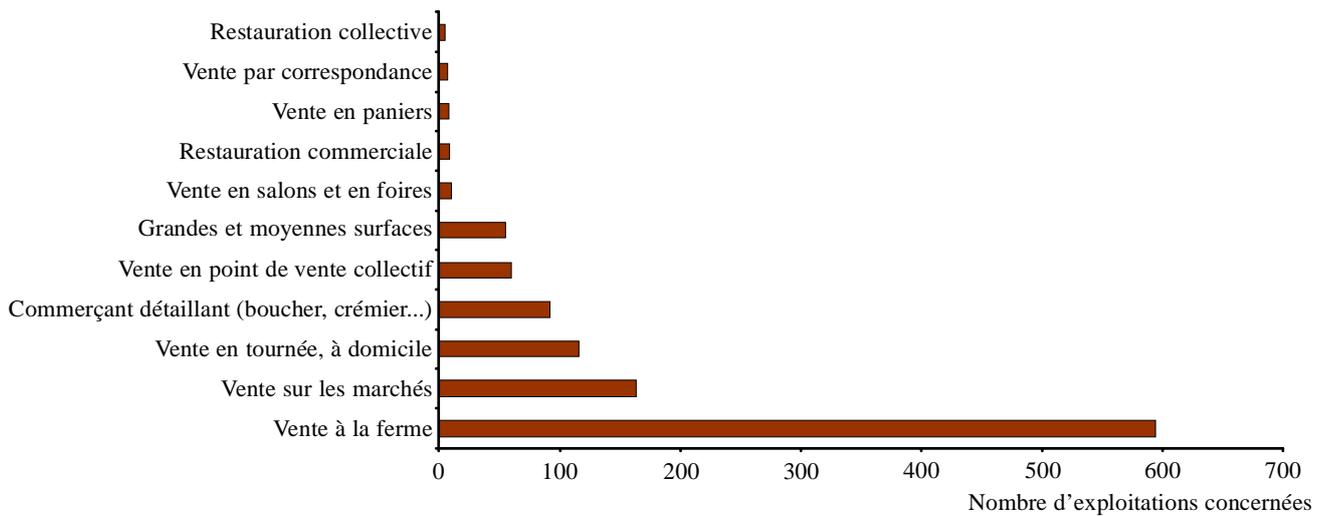
Un peu plus des deux tiers sont des moyennes et grandes exploitations, soit des exploitations ayant un potentiel de production d'au moins 25 000 euros. Cette part est de quatre points supérieure au niveau national (64 %). Les structures dotées d'un potentiel compris entre 100 000 euros et 250 000 euros, déjà bien présentes en Champagne-Ardenne, le sont également pour le circuit court (31 % de l'ensemble).

Les exploitations commercialisant en circuit court mettent en valeur 87 220 hectares, soit 6 % de la surface agricole utilisée (SAU) dans la région. Leur taille moyenne s'établit à 78 hectares et atteint 113 hectares pour les moyennes et grandes exploitations ; respectivement 15 hectares et 34 hectares de plus que les moyennes régionales. Plus de la moitié des exploitations ont moins de 50 hectares de surface et une exploitation sur dix atteint au moins 200 hectares.

Les structures individuelles sont majoritaires (57 %), devant les exploitations à responsabilité (EARL) et les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), respectivement 24 % et 10 %. Un tiers des chefs d'exploitation ou premier coexploitant travaille à temps complet. Plus de la moitié des chefs d'exploitation ou premier coexploitant est âgée d'au moins 50 ans. Ils ne sont que 17 % à être âgé de moins de 40 ans contre 19 % pour toutes les exploitations champardennaises. La présence de femmes chef d'exploitation est faible en rapport de celles exploitantes ou coexploitantes dans l'ensemble des exploitations de la région, respectivement 14 % et 31 %. En tant que conjointes du chef d'exploitation, près d'un tiers des femmes participent à l'activité commerciale. Dans la situation inverse, près d'un quart des hommes aident leur conjointe.

La vente à la ferme est privilégiée

Modes de commercialisation (en chiffres d'affaires)



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Ces exploitations comptent 2 530 personnes actives dont 1 500 chefs d'exploitation ou premier coexploitant, soit 5 % de l'ensemble des actifs agricoles champardennais. Ces personnes travaillent pour 57 % d'entre elles à temps complet sur l'exploitation. Elles représentent aussi 2 200 unités de travail annuel (UTA). Les chefs d'exploitation et coexploitants fournissent 55 % du travail avec 1 210 UTA. La part du travail des salariés permanents est de 20 %, supérieure de huit points à celle des autres actifs familiaux. Cette dernière est d'ailleurs équivalente à celle des salariés saisonniers. Pour l'ensemble des exploitations, l'emploi s'établit en moyenne à 1,7 UTA, mais atteint 2,6 UTA pour les moyennes et grandes exploitations soit 0,6 UTA de plus que pour toutes les exploitations régionales.

Le niveau de formation est supérieur au primaire pour quatre chefs d'exploitation ou premier coexploitant sur cinq, que cette formation soit générale ou agricole. Mais, seulement un peu plus de la moitié ont une formation agricole au-delà du primaire. Un niveau de formation supérieur en agriculture est atteint pour 14 % des exploitants.



Définitions

Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation.

Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**.

4,6 % des exploitations commercialisent en circuit court des produits autres que le vin

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
Nombre d'exploitations	2 979	5 241	14 110	2 245	24 575
Nombre d'exploitations non orientées viticulture	2 979	2 949	4 192	2 218	12 337
Nombre d'exploitations ayant des vignes	7	2 395	10 375	49	12 826
Champ des exploitations commercialisant des produits autres que du vin					
Nombre d'exploitations	340	279	293	207	1 119
• individuelles	202	159	137	143	641
• moyennes et grandes exploitations	249	194	214	104	761
• commercialisant en vente directe	308	234	258	167	967
• commercialisant par vente à la ferme	184	153	161	96	594
• commercialisant par vente sur les marchés	42	57	46	18	163
• avec une part du chiffre d'affaires issu de la vente de plus de 50 % du chiffre total	119	113	95	90	417
• commercialisant des produits animaux	194	88	73	86	441
• commercialisant autre chose que des produits animaux	194	224	258	134	810
Champ des exploitations commercialisant du vin					
Nombre d'exploitations	4	1 177	5 789	32	7 002
• commercialisant en vente directe	*	495	2 768	14	3 279

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

* signifie soumis au secret statistique

En viticulture, des exploitations disposent d'une unité spécifique qui commercialise leurs produits viticoles. Différents modes de commercialisation existent dont la vente directe. Cette dernière peut être réalisée directement sur l'exploitation, sur un marché de détail, par correspondance ou lors de contacts avec le consommateur (au caveau, sur le bord de route...). Dans la région, 3 279 exploitations commercialisent en vente directe y compris à l'export, soit 26 % de l'ensemble des exploitations viticoles. Cette part est très proche de la moyenne nationale (25 %). La commercialisation, uniquement en vente directe, est plus répandue dans la Marne que dans l'Aube. Les quantités pour lesquelles l'exploitation assure elle-même les fonctions d'expédition de sa marchandise s'élèvent à 730 933 hl au cours de la campagne 2009-2010, correspondant à 38 % des volumes commercialisés.



Agreste Champagne-Ardenne n° 1 - Janvier 2012



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt - Service régional
de l'information statistique et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Y. Lobjoit
Rédacteur en chef : S. Skrabo
Rédaction : N. Viatte
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1249-5891

Prix : 3,00 euros

© Agreste 2012